Protocole de l'Assemblée primaire du 16 juin 2025

Il est 20 h lorsque le Président Frédéric Fragnière ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens présents qui sont au nombre de 65. Il salue la présence de MM. Freddy Mettraux et Samuel Abbet, représentant de la Fiduciaire des Alpes Vétroz SA. Il excuse l'absence de M. le Conseiller communal Jean-Charles Bornet.

L'Assemblée primaire a été valablement convoquée 20 jours à l'avance par affichage aux piliers publics et par publication sur le site internet de la Commune. Les délibérations se feront à la majorité des voix exprimées et à main levée.

L'ordre du jour retient les points suivants :

1 Nomination des scrutateurs
2 Approbation du protocole de la séance du 17 décembre 2025
3 Comptes 2025 de la Commune
4 Rapport de l'organe de révision
5 Approbation des comptes 2025 de la Commune
6 Divers

L'ordre du jour ne suscite aucune remarque ; le Président le considère donc comme approuvé. Il déclare l'Assemblée ouverte et légalement convoquée.

POINT 1 — NOMINATION DES SCRUTATEURS

Le Président Frédéric Fragnière propose de désigner M^mes^ les Conseillères Patricia Conti Delaloye et Gaëlle Perrier pour officier en qualité de scrutatrices lors des votes sur les objets prévus à l'ordre du jour. Cette proposition est validée par l'Assemblée.

POINT 2 — APPROBATION DU PROTOCOLE DE LA SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2025

Le protocole de la séance du 17 décembre 2025 a été distribué à tous les ménages de la Commune avec le Nendaz Panorama N° 145 de juin 2026. La lecture n'est pas demandée. Soumis au vote, le protocole de la dernière séance est approuvé à l'unanimité des citoyennes et citoyens présents.

POINT 3 — COMPTES 2025 DE LA COMMUNE

Les comptes 2025 de la Municipalité ont été imprimés et distribués à tous les ménages de la Commune dans leur version résumée. Les comptes 2025 ont été présentés, analysés et approuvés par le Conseil communal lors de la séance du 13 mai 2026. Durant la période de convocation de la présente séance, ils étaient consultables auprès du secrétariat communal dans leur version détaillée. Ils étaient également téléchargeables sur le site internet de la Commune.

Le Président procède à une lecture sommaire des comptes 2025. Il commente le résultat de l'exercice comptable 2025 qui se solde par un excédent de revenus de 732 613.75 francs, après une attribution de 2.1 millions de francs à la réserve de politique budgétaire.

Les charges globales, hors amortissements, s'élèvent à 47 615 173.90 francs, soit un niveau légèrement supérieur à celui des comptes 2024 et du budget 2025. Les charges de biens, services et autres charges d'exploitation présentent une augmentation de 414 227.36 francs.

Les revenus atteignent 57 055 502.97 francs, soit 2 564 102.97 francs de plus que les prévisions budgétaires. Ils sont toutefois inférieurs d'environ 0.5 million de francs à ceux enregistrés en 2024.

Les revenus fiscaux progressent de 591 522.77 francs.

Le Président commente largement les comptes 2025 qui se résument comme suit :

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET INVESTISSEMENTS

COMPTE DE RÉSULTATS

Résultat avant amortissements comptables		Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025
Charges financières	– CHF	45 448 734.90	45 406 800.00	47 615 173.90
Revenus financiers	+ CHF	57 630 181.45	54 491 400.00	57 055 502.97
Marge d'autofinancement (négative)	**= CHF**	-	-	-
Marge d'autofinancement	**= CHF**	**12 181 446.55**	**9 084 600.00**	**9 440 329.07**

Résultat après amortissements comptables		Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025
Marge d'autofinancement (négative)	– CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	12 181 446.55	9 084 600.00	9 440 329.07
Amortissements planifiés	– CHF	6 518 866.71	7 166 400.00	6 869 755.14
Attributions aux fonds et financements spéciaux	– CHF	689 755.51	267 200.00	224 706.90
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	358 292.58	812 400.00	486 746.72
Réévaluations des prêts du PA	– CHF	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	– CHF	-	-	-
Attributions au capital propre	– CHF	5 000 000.00	-	2 100 000.00
Réévaluations PA	+ CHF	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF	-	-	-
Excédent de charges	**= CHF**	**-**	**-**	**-**
Excédent de revenus	**= CHF**	**331 116.91**	**2 463 400.00**	**732 613.75**
COMPTE DES INVESTISSEMENTS				
Dépenses	+ CHF	13 641 225.36	19 621 000.00	16 956 050.60
Recettes	– CHF	2 487 358.86	5 154 000.00	2 709 237.25
Investissements nets	**= CHF**	**11 153 866.50**	**14 467 000.00**	**14 246 813.35**
Investissements nets (négatifs)	**= CHF**	**-**	**-**	**-**
FINANCEMENT				
Marge d'autofinancement (négative)	– CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	12 181 446.55	9 084 600.00	9 440 329.07
Investissements nets	– CHF	11 153 866.50	14 467 000.00	14 246 813.35
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
Insuffisance de financement	**= CHF**	**-**	**5 382 400.00**	**4 806 484.28**
Excédent de financement	**= CHF**	**1 027 580.05**	**-**	**-**

INVESTISSEMENTS 2025

Les investissements nets réalisés en 2025 s'élèvent à 14 246 813.35 francs. Ils sont conformes à l'ordre de grandeur prévu au budget et sont autofinancés à hauteur d'environ 66%. L'insuffisance de financement s'établit à 4 806 484.28 francs.

Les investissements concernent les domaines suivants :

- Administration générale CHF 1 415 464.30
- Ordre et sécurité publique CHF 124 475.75
- Enseignement et formation CHF 819 185.91
- Culture, sport et loisirs, églises CHF 187 878.40
- Prévoyance sociale CHF 35 771.30
- Routes CHF 5 328 617.05
- Eau potable CHF 2 971 421.99
- Eaux usées CHF 1 456 661.28
- Gestion des déchets CHF 182 558.71
- Aménagement et protection de l'environnement CHF 1 465 462.39
- Économie et tourisme CHF 258 316.27

Le Président relève qu'un montant d'environ 1.118 million de francs a été consacré en 2025 aux conséquences des intempéries. Il mentionne que ces événements entraînent désormais régulièrement des dépenses importantes. Même si certaines subventions cantonales peuvent être obtenues, une part prépondérante des coûts demeure à la charge de la Commune.

BILAN ET INDICATEURS FINANCIERS

Le patrimoine financier et administratif de la Commune s'élève à 142 497 876.33 francs. Les capitaux propres atteignent 77 781 736.73 francs. Les capitaux de tiers s'élèvent à 64 716 139.60 francs.

Les indicateurs financiers demeurent favorables. La Commune conserve une fortune nette par habitant, qui est toutefois passée d'environ 942 francs à environ 270 francs en raison des investissements réalisés.

Le Président souligne que la difficulté principale ne réside actuellement pas dans la capacité financière de la Commune, mais dans la durée et la complexité croissantes des procédures d'autorisation.

APERÇU DES INDICATEURS FINANCIERS

1 TAUX D'ENDETTEMENT NET (I1)

	2024	2025	Moyenne
Dette nette en % des revenus fiscaux	-17.1%	-4.9%	-11.0%

Valeurs indicatives		
	< 100%	bon
	100% - 150%	suffisant
	> 150%	mauvais

2 DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT (I2)

	2024	2025	Moyenne
Autofinancement en % des investissements nets	109.2%	66.3%	85.1%

Valeurs indicatives		
	> 100%	haute conjoncture
	80% - 100%	cas normal
	50% - 80%	récession

3 PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS (I3)

	2024	2025	Moyenne
Charges d'intérêts nets en % des revenus courants	0.5%	0.5%	0.5%

Valeurs indicatives		
	0% - 4%	bon
	4% - 9%	suffisant
	> 9%	mauvais

4 DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS (I4)

	2024	2025	Moyenne
Dette brute en % des revenus courants	83.6%	82.4%	83.0%

Valeurs indicatives		
	< 50%	très bon
	50% - 100%	bon
	100% - 150%	moyen
	150% - 200%	mauvais
	> 200%	critique

5 PROPORTION DES INVESTISSEMENTS (I5)

	2024	2025	Moyenne
Investissements bruts en % des dépenses totales	23.6%	26.8%	25.2%

Valeurs indicatives		
	< 10%	eff. d'inv. faible
	10% - 20%	eff. d'inv. moyen
	20% - 30%	eff. d'inv. élevé
	> 30%	eff. d'inv. très élevé

6 PART DU SERVICE DE LA DETTE (I6)

	2024	2025	Moyenne
Service de la dette en % des revenus courants	12.0%	12.7%	12.3%

Valeurs indicatives		
	< 5%	charge faible
	5% - 15%	charge acceptable
	> 15%	charge forte

7 DETTE NETTE 1 PAR HABITANT (I7)

	2024	2025	Moyenne
Dette nette I par habitant	-942	-270	-603

Valeurs indicatives		
	< 0 Fr.	patrimoine net
	0 - 1000 Fr.	endettement faible
	1001 - 2500 Fr.	endettement moyen
	2501 - 5000 Fr.	endettement important
	> 5000 Fr.	endettement très important

8 TAUX D'AUTOFINANCEMENT (I8)

	2024	2025	Moyenne
Autofinancement en % des revenus courants	21.4%	16.7%	19.1%

Valeurs indicatives		
	> 20%	bon
	10% - 20%	moyen
	< 10%	mauvais

Au terme de la présentation, aucune question n'est formulée en lien immédiat avec les comptes.

Le Président remercie l'Assemblée pour la confiance témoignée.

POINT 4 — RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

Le Président donne la parole à Monsieur Freddy Mettraux, représentant l'organe de révision, la Fiduciaire des Alpes Vétroz SA. Ce dernier procède à la lecture des conclusions du rapport de contrôle du 13 mai 2026, rédigées comme suit :

« Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2025 sont conformes aux prescriptions légales (LCo et OGFFCo) et aux règlements y relatifs. »

« Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance conformément aux prescriptions de l'art. 83 de la LCo, des art. 89 et 93 de l'OGFCo et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance ».

Dans le cadre de notre audit, nous relevons en outre que :
- *L'évaluation des participations et des autres éléments du patrimoine financier est appropriée ;*
- *Le niveau des amortissements comptables est conforme aux directives adoptées en 2022 ;*
- *Le patrimoine net de la Commune a augmenté par rapport à l'année précédente ;*
- *L'équilibre financier à terme paraît assuré ;*
- *Selon notre appréciation, la Commune est en mesure de faire face à ses engagements ;*
- *L'entretien final avec le Conseil communal a eu lieu le 13 mai 2026.*

Au terme de sa présentation, M. Mettraux recommande d'approuver les comptes annuels 2025 de la Municipalité présentant un excédent de revenus de 732 613.75 francs après attribution à la réserve de politique budgétaire de 2 100 000 francs et présentant des capitaux propres de 77 781 736.73 francs.

Le rapport de l'organe de révision n'appelle aucune question, les comptes 2025 de la Municipalité peuvent être soumis au vote.

POINT 5 — APPROBATION DES COMPTES 2025 DE LA COMMUNE

Le Président Frédéric Fragnière soumet au vote l'approbation des comptes 2025 de la Municipalité tels que présentés, comprenant notamment un excédent de revenus de 732 613.75 francs après attribution de 2.1 millions de francs à la réserve de politique budgétaire. Ces derniers sont acceptés à l'unanimité des citoyens présents.

POINT 7 — DIVERS

Le Président poursuit avec la communication des informations sur les objets suivants :

7.1 Sécurité des établissements et bâtiments publics

Le Président évoque en préambule les événements dramatiques survenus à Crans-Montana et leurs conséquences. Il exprime, au nom du Conseil communal, sa solidarité envers les personnes concernées et les autorités confrontées à cette situation.

Il relève que ces événements ont conduit la Commune de Nendaz à procéder rapidement à un audit de sa propre organisation et à renforcer les mesures de contrôle. Les établissements ont été classés en fonction de leur niveau de risque. Une attention prioritaire a été portée notamment :
- Aux bars et discothèques ;
- Aux écoles ;
- Aux établissements médico-sociaux ;
- Aux logements de groupe ;
- Aux hôtels.

Le Président indique que les contrôles des établissements présentant les risques les plus élevés ont été effectués et que les rapports correspondants ont été établis.

Il rappelle qu'en 2021 déjà, le Conseil communal avait décidé de renforcer les compétences internes de l'administration dans le domaine de la sécurité. Plusieurs collaborateurs ont ainsi suivi une formation spécialisée, avec l'objectif d'obtenir un brevet fédéral ou une qualification reconnue par l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie. Trois collaborateurs communaux disposent actuellement de cette formation spécialisée. Le Conseil communal applique le principe de proportionnalité. Lorsque des travaux ne peuvent pas être exécutés immédiatement, des mesures d'accompagnement peuvent notamment être imposées :
- Limitation de la capacité d'accueil ;
- Information et sensibilisation des organisateurs ;
- Surveillance accrue ;
- Adaptation des conditions d'exploitation ;
- Mise à disposition de moyens complémentaires lors des manifestations.

Une séance d'information et de sensibilisation destinée aux sociétés locales est envisagée. Le Président rappelle que la sécurité relève également de la responsabilité individuelle de chaque organisateur et de chaque exploitant.

Le Conseil communal entend maintenir un contrôle annuel des établissements identifiés comme présentant un risque élevé.

Le Président entend l'intervention de M. Antoine Fournier au sujet de la résistance sismique du bâtiment accueillant le cycle d'orientation. Ce citoyen relève que ce bâtiment, construit à une époque où les normes parasismiques actuelles n'existaient pas, accueille quotidiennement environ 200 élèves âgés de 12 à 15 ans.

Il s'enquiert :
- De l'existence d'une étude sismique portant spécifiquement sur ce bâtiment ;
- Des éventuels travaux de renforcement déjà réalisés ;
- Des discussions menées par le Conseil communal à ce sujet.

Il estime qu'une étude de ce type pourrait représenter un coût compris entre 20 000 francs et 60 000 francs.

Le Président répond que le Conseil communal est conscient des problématiques liées aux dangers naturels et à la sécurité des bâtiments publics. Une étude portant sur l'ensemble des bâtiments publics communaux est actuellement en cours. Elle doit permettre :
- D'établir un inventaire de la situation ;
- D'évaluer les bâtiments au regard du risque sismique ;
- De déterminer les mesures nécessaires ;
- De fixer les priorités d'intervention.

Le Président confirme que le bâtiment du cycle d'orientation, comme plusieurs anciens bâtiments communaux, n'a pas été construit selon les normes sismiques actuelles. Les constructions récentes répondent en revanche aux nouvelles exigences.

Les écoles et les établissements accueillant des personnes vulnérables figurent parmi les bâtiments à examiner prioritairement.

Le Président précise que les études antérieures avaient principalement porté sur la sécurité incendie et qu'elles seront complétées par les analyses sismiques nécessaires. Les investissements devront ensuite être planifiés en fonction des résultats des études et des priorités mises en évidence.

Cette réflexion est également liée au projet de nouveau cycle d'orientation. Le Conseil communal doit en effet déterminer s'il convient d'investir plusieurs millions de francs dans le bâtiment existant ou de privilégier la réalisation d'un nouveau complexe scolaire.

Le terrain nécessaire au nouveau cycle a été identifié et des accords ont été obtenus. Toutefois, le projet demeure dépendant d'une modification du plan d'affectation des zones. La Commune a demandé au Canton de pouvoir engager une révision partielle afin d'accélérer la procédure.

À défaut d'une telle autorisation, le projet devrait attendre l'aboutissement de la révision globale du plan de zones. En tenant compte de la modification de zone, de l'approbation par l'Assemblée primaire, du concours, de la planification, des autorisations et de la construction, le délai de réalisation pourrait atteindre une douzaine d'années.

Dans cette hypothèse, des investissements intermédiaires importants dans le bâtiment actuel pourraient s'avérer indispensables.

Le Président souligne que la sécurité doit primer, mais que les interventions devront nécessairement être hiérarchisées, la Commune ne pouvant mettre simultanément aux normes l'ensemble de ses écoles, établissements et bâtiments publics dans un délai de quelques mois.

Antoine Fournier prend acte de ces explications et insiste sur l'importance d'anticiper le risque, afin de protéger à la fois les occupants des bâtiments et les personnes assumant des responsabilités publiques.

Le Président confirme que le Conseil communal est pleinement conscient de cette problématique et qu'il prendra les décisions nécessaires sur la base des études en cours.

7.2. Autres mesures de protection

Le Président mentionne également différentes interventions liées aux dangers naturels, notamment la pose ou le suivi de capteurs dans certains secteurs de falaises et de forêts, afin de surveiller les risques de chutes de pierres.

7.3. Révision du plan d'affectation des zones

Le Président informe l'Assemblée que la révision du plan d'affectation des zones constitue une priorité du Conseil communal, plusieurs projets communaux étant directement dépendants de cette procédure.

Le travail de planification et de définition des périmètres effectué par le Conseil communal en 2024 est en cours d'examen et de validation par le bureau Azur, spécialisé dans l'aménagement du territoire.

Ce bureau a déjà présenté une partie de sa vision du territoire et doit encore compléter son analyse sur les autres secteurs de la Commune.

Le Conseil communal prévoit de présenter un avant-projet de plan d'affectation des zones :
- D'ici à la fin de l'année 2026 ;
- Ou, au plus tard, durant le premier trimestre 2027.

Le dossier devra ensuite être soumis à la consultation des services cantonaux. Le Président relève que cette étape constitue un possible goulot d'étranglement, de nombreuses communes procédant simultanément à la révision de leur planification territoriale.

Plusieurs projets communaux dépendent directement de l'avancement de ce dossier, notamment :
- Le nouveau cycle d'orientation ;
- Les futurs locaux destinés aux pompiers ;
- L'extension du centre sportif ;
- La couverture de la patinoire ;
- Différents projets communaux nécessitant une modification d'affectation du sol.

7.4. Projet d'école d'Aproz

Le Président fait le point sur le projet de nouvelle école à Aproz. Le projet avance parallèlement à la révision générale du plan de zones, le Canton ayant autorisé la Commune à procéder à une modification partielle pour ce secteur.

Le site scolaire d'Aproz accueille environ 221 élèves, dont quelque 35 élèves domiciliés sur le territoire de la Ville de Sion, soit environ 15% des effectifs.

L'Assemblée primaire a précédemment adopté un crédit d'engagement de **6 millions de francs** pour permettre l'avancement du projet et les acquisitions nécessaires.

Le concours d'architecture a été organisé et le mandat a été attribué au lauréat le bureau Cheseauxrey Associés SA à Sion. Le projet détaillé est en cours d'élaboration et pourra encore faire l'objet d'adaptations. Les acquisitions foncières nécessaires ont été réalisées ou sont en voie de finalisation. Le Président remercie la famille Bornet ainsi que les propriétaires voisins pour les accords trouvés.

Le Conseil communal finalise parallèlement les négociations avec la Ville de Sion concernant sa participation financière à la scolarisation de ses élèves à Aproz. Jusqu'en 2021, ces élèves étaient accueillis sans contrepartie financière. La Commune de Nendaz a ensuite demandé l'application d'un montant de **2400 francs par élève**, correspondant à la règle alors applicable. Les négociations portent désormais sur une participation de la Ville de Sion aux investissements et à l'amortissement du futur bâtiment. La Commune de Nendaz souhaite demeurer seule propriétaire du bâtiment scolaire.

7.5. Nouveau dépôt des travaux publics

Le Président présente l'état d'avancement de la construction du nouveau dépôt des travaux publics. Ce projet, important pour la Commune, arrive dans sa phase finale. Les terrassements et les travaux préparatoires sont achevés. La structure principale devrait être terminée à la fin du mois de juin 2026. Sous réserve du bon déroulement du chantier, la mise en service du bâtiment est prévue :
- à la fin de l'année 2026 ;
- ou au début de l'année 2027.

Le Président rappelle que ce projet a fortement influencé les comptes et le volume des investissements des trois ou quatre derniers exercices. Son achèvement permettra de dégager des capacités pour de nouveaux projets, notamment l'école d'Aproz et les investissements qui seront soumis lors de prochaines assemblées primaires. La priorité des projets continuera d'être définie en fonction :
- Des besoins communaux ;
- De leur degré de préparation ;
- Des possibilités offertes par l'aménagement du territoire ;
- De l'état d'avancement des autorisations ;
- Des capacités financières de la Commune.

Aucune autre intervention ni question n'étant formulée, le Président remercie les citoyennes et citoyens pour leur présence et leur participation.

Il adresse ses voeux à la population pour la période estivale et invite les personnes qui le souhaitent à partager le verre de l'amitié.

La séance est levée à 20 h 55.

COMMUNE DE NENDAZ

LE PRÉSIDENT	LE SECRÉTAIRE
Frédéric Fragnière	Philippe Charbonnet